



Sepal, un goût prononcé pour le service.

Charte Achats & Fournisseurs Responsables

Préambule

Chez SEPAL, nous nous engageons à construire des relations durables et responsables avec nos partenaires et fournisseurs.

Dans un secteur où la qualité, la sécurité alimentaire et la durabilité sont essentielles, nous considérons que chaque acteur de notre chaîne d'approvisionnement joue un rôle clé dans la réussite de notre mission.

Cette Charte Achats et Fournisseurs Responsables définit nos attentes en matière d'éthique, de respect des réglementations, de pratiques sociales et environnementales, ainsi que de transparence commerciale.

Elle s'inscrit dans notre démarche globale de responsabilité sociétale, en cohérence avec nos valeurs et notre engagement envers un approvisionnement durable et équitable.

En adhérant à cette charte, nos fournisseurs et partenaires s'engagent à respecter des principes fondamentaux visant à garantir une collaboration vertueuse, respectueuse des hommes, de l'environnement et des exigences de qualité du secteur alimentaire.

Nous sommes convaincus que des pratiques d'achats responsables favorisent une croissance pérenne et bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.

C'est ensemble que nous construirons une chaîne de valeur plus éthique et durable.



Valeurs et engagements



Principes Directeurs

1. Éthique et Transparence

- Maintenir des relations honnêtes et transparentes avec tous nos partenaires commerciaux.
- S'assurer que toutes les transactions sont menées de manière éthique et conforme aux lois et réglementations locales et internationales.
- Liberté d'association et de droit de négociation collective
- Appliquer la liberté d'association et la négociation collective qui font partie des quatre catégories de principes et droits qui sont au cœur de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. (International Labour Organization)
- Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts
- Limiter l'interdépendance économiques des fournisseurs et de SEPAL

2. Respect des Droits de l'Homme

- Refuser toute forme de travail forcé, de travail des enfants, et de discrimination et de harcèlements dans les pratiques de travail.
- Promouvoir des conditions de travail sûres et décentes pour tous les employés des fournisseurs.



3. Protection de l'Environnement

- Encourager des pratiques agricoles et de productions durables qui minimisent l'impact environnemental.
- Soutenir une approche qui prend des précautions faces aux défis environnementaux.
- Respecter les réglementations liées à l'environnement, et les soutenir dans la mise en œuvre des actions face aux défis environnementaux.
- Limiter l'impact sur l'environnement : utiliser des énergies renouvelables, limiter et contrôler l'utilisation des pesticides, réduire la consommation d'énergie, réduire et valoriser les déchets et utiliser des matériaux recyclés et recyclables au maximum.
- Adopter une politique volontaire de développement durable.

4. Qualité et Sécurité Alimentaire

- Assurer que tous les produits respectent les normes de sécurité alimentaire les plus strictes.
- Collaborer avec les fournisseurs pour améliorer continuellement la qualité des produits.



Engagements SEPAL

Sélection des Fournisseurs

- Choisir des fournisseurs qui partagent les valeurs de SEPAL en matière de durabilité, d'éthique et de respect des droits humains.
- Évaluer régulièrement les pratiques des fournisseurs pour s'assurer qu'elles sont alignées avec cette charte.

Conditions Contractuelles

- Inclure des clauses contractuelles spécifiques concernant le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, et la sécurité alimentaire.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et de vérification pour s'assurer de la conformité des fournisseurs à ces exigences.

Soutien et Développement

- Offrir un soutien et des formations aux fournisseurs pour les aider à améliorer leurs pratiques.
- Encourager l'innovation et les initiatives visant à promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale.

Communication et Collaboration

- Maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les fournisseurs.
- Travailler en collaboration avec les fournisseurs pour résoudre les problèmes et améliorer les pratiques.



Conclusion



Cette charte est un engagement fort de SEPAL pour tendre vers une chaîne d'approvisionnement responsable et éthique.

En travaillant ensemble, SEPAL et ses fournisseurs contribuent à un avenir plus durable et équitable pour tous.

En signant cette Charte Fournisseurs et Achats Responsables, le fournisseur s'engage à respecter les valeurs et engagements énoncés ci-dessus, mettre en place des actions, et promouvoir ces valeurs au sein de son entreprise.

Fournisseur
Nom, date et signature

SEPAL
Emilie Roullier et Audrey Roullier
Co-Directrices Générales

Bonchamp, le 28 février 2025

SEPAL
S.A.S. au capital de 200.000 Euros
BP 3928 - 53031 LAVAL Cedex 9
Tél. 02.43.67.99.99 - Fax 02.43.67.99.98
E-mail : sepal@sepal.fr
Siren 320.168.347 - APE 511 N
N° FR 92 320 168 347

SEPAL
SAS au capital de 170.000 Euros
CS 73928 - 53001 LAVAL Cedex 9
Tél. 02 43 67 99 99 - Fax 02 43 67 99 98
E-mail : sepal@sepal.fr
Siren 320 168 347 - APE 511N
N° FR92 320 168 347

